

La Vice-Présidente

Paris, le 13 octobre

2023

Monsieur le Directeur général,

La concertation préalable sur le projet d'aménagement de l'A63/A660 s'est achevée le 30 avril 2023 et les garantes désignées par la CNDP ont remis leur bilan le 31 mai 2023.

La procédure de concertation prend fin, selon les dispositions du Code de l'environnement (art. R.121-24 CE), par la publication de la réponse faite par le maître d'ouvrage quant aux orientations retenues suite à la concertation préalable, dans les deux mois suivant la publication du bilan des garants. Il s'agit d'un délai réglementaire inscrit dans les textes afin de donner au public la garantie d'obtenir des réponses suite à sa participation.

Or nous constatons sur ce dossier, comme sur le dossier de mise à 2x2 voies de la RN 13 entre Évreux et Chauffour-lès-Bonnières dont la concertation s'est achevée le 23 octobre 2022, que vous n'avez pas fait connaître votre décision et les enseignements que vous tirez de ces concertations. Au-delà d'un rappel du délai réglementaire comme nous l'avions déjà fait dans notre courrier du 27 juin 2023 par rapport à la concertation portant sur le projet de la RN13, nous vous demandons que les participant.e.s de ces concertations soient informé.e.s des processus décisionnels en cours et des prochaines échéances envisagées. À ce jour, le site de la concertation du projet de mise à 2x2 voies de la RN12 entre Evreux et Chauffour-lès-Bonnières ne semble plus être en ligne et le site de la concertation sur l'A63/A660 n'indique aucune information par rapport au fait que la réponse au bilan des garant.e.s n'ait pas été publiée à ce jour.

Il nous semble également nécessaire d'expliquer au public ces retards et de l'informer de la publication de votre réponse dans la suite de la concertation préalable.

Je vous serais reconnaissante d'informer le public et la Commission nationale dans les meilleurs délais des décisions prises au regard de ces projets et de nous tenir informés des modalités de communication de ces documents de réponse au bilan des garant.e.s. Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à ma sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Ilaria CASILLO  
Vice-Présidente

Monsieur Thierry COQUIL  
Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités  
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Copie à :  
Madame Marion JULIOT et Madame Marion THENET  
Garantes du projet d'Aménagement de l'A63/A660 en Gironde

Madame Dorine BREGMAN et Monsieur Jean-Louis LAURE  
Garante et garant du projet d'Aménagement à 2x2 voies de la RN13 entre  
Evreux (27) et Chauffour-lès-Bonnières (78)